



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 01/2021 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 3'250'000 TTC POUR LA CONSTRUCTION ET LES AMENAGEMENTS DU PORT INTERCOMMUNAL DU TORRY

Municipaux responsables : Guy Dériaz et Claude Hilfiker

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Note préliminaire :

Le présent préavis met l'accent sur les aspects constructifs et financiers du projet de port. Les aspects procéduraux concernant le plan d'affectation intercommunal (PAI) et l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) sont traités dans un préavis séparé.

Préambule

Le port, dans sa configuration actuelle, remonte aux années 1964-1965 et ne peut héberger que 55 bateaux de maximum 6 à 7 mètres de longueur et avec un faible tirant d'eau, excluant ainsi l'amarrage de voiliers. Il offre également très peu de protection aux embarcations pendant des conditions tempétueuses, en hiver principalement, obligeant les locataires du port à sortir leur bateau de mi-octobre à mi-mai pour les mettre à l'abri.

Dès 1974, des projets de renforcement et d'agrandissement du port actuel ont été lancés par les autorités communales de Tannay et de Mies. On en compterait 19 versions qui auront été présentées aux autorités et à la population, mais sans succès. Le dernier projet en date aura marqué les esprits par les tensions qu'il aura suscitées et dont l'épilogue a été un référendum populaire en mars 2015, rejetant le projet à une large majorité.

Au lendemain du référendum, un groupe informel composé de Municipaux de Mies et Tannay, de Conseillers communaux des deux communes, mais aussi de citoyens intéressés, a été créé. L'idée était de réfléchir plus largement sur le réaménagement des rives du lac, en faisant fi des frontières communales, pour proposer des aménagements cohérents sur l'ensemble de la zone lacustre, le port n'étant qu'un des éléments pris en compte.

Deux ans de travail auront été nécessaires pour élaborer un nouveau concept. Les deux municipalités, convaincues par le projet proposé, reprirent la main pour le mener à bien sur le plan politique.

Les réflexions ont été poursuivies en 2017 par l'élaboration d'une image directrice des aménagements des rives du lac de la zone publique des deux communes, comprenant la plage de Mies, le chantier naval, la buvette de Tannay, le terrain de l'ancien camping

de Tannay, mais aussi la renaturation du Torry et la création d'un port plus en adéquation avec la vocation du lieu. Dans un souci de transparence souhaité dès le départ, en plus des informations régulières aux Municipalités et Conseils communaux respectifs, des présentations publiques ont été organisées afin que la population puisse suivre les projets en cours et se faire une opinion sur la pertinence de l'approche. Dans cet esprit, une consultation populaire a été organisée à Tannay et à Mies le 10 juin 2018 spécifiquement sur le port, celui-ci étant historiquement le plus sujet à discussion. Le résultat de cette consultation fut net avec une forte participation et un taux d'approbation de 80% en faveur du projet de port.

Les deux années qui ont suivi ont permis, grâce aux crédits d'études acceptés par les deux Conseils communaux, de vérifier et d'améliorer les options techniques et architecturales pour la construction d'un port, mais aussi pour la renaturation du Torry et les aménagements sur l'ensemble du périmètre intégrant l'ancien camping et la plage de Mies.

Plan d'affectation intercommunal (PAI) et étude d'impact sur l'environnement (EIE)

Le Plan d'Affectation Intercommunal des rives du lac (PAI) élaboré dans ce cadre et accepté par les deux Conseils communaux en décembre dernier a également été fondamental pour permettre la poursuite de ces ambitieux et enthousiasmants projets.

Il était important également d'être en conformité avec les exigences techniques et administratives de l'Etat, en particulier en matière d'impact environnemental qui a fait l'objet d'études approfondies.

Les aspects procéduraux et environnementaux concernant le PAI sont traités dans le préavis 2/2021. Le rapport d'impact sur l'environnement (RIE) et le rapport de la Commission cantonale de coordination interdépartementale pour la protection de l'environnement (CIPE) concluent à la compatibilité du port avec l'environnement moyennant les mesures préconisées et déjà incluses dans le projet.

Construction du port du Torry

Dès le redémarrage du projet (2017), il était clair qu'il fallait apprendre, écouter et comprendre ce qui avait fait échouer les nombreux projets de ports précédents. Deux éléments principaux ressortaient, en particulier du projet précédent rejeté par référendum, soit la taille du port, considérée comme disproportionnée par rapport au site et le fait qu'il était aux mains d'une coopérative privée. Le projet proposé objet de ce préavis sera, en nombre de bateaux, deux fois plus petit (soit 136 bateaux au lieu de 270) et quatre fois plus petit en surface lacustre occupée par le port. Pour ce qui est de la gestion du port, elle restera directement sous le contrôle des deux communes au travers d'une Entente Intercommunale (Entente Intercommunale du Port du Torry : EIPT) dont les statuts ont été approuvés par les Conseils communaux des deux communes en septembre et octobre 2019.

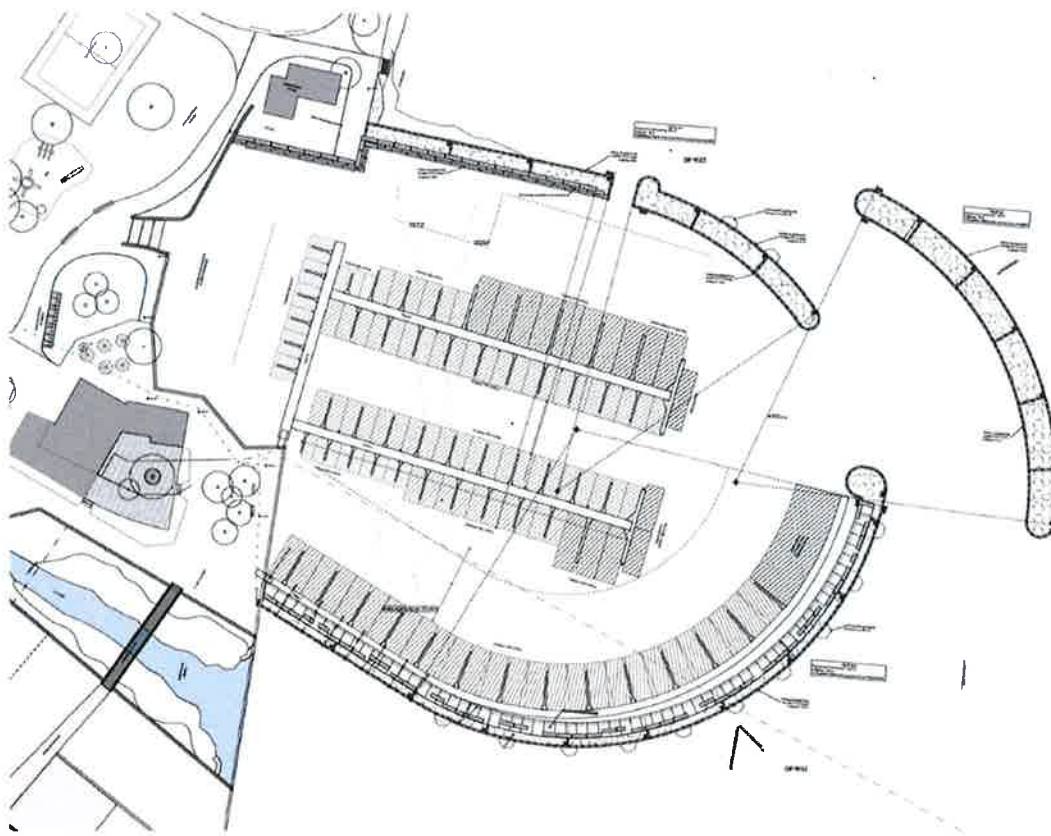
Le projet présenté aujourd'hui diffère assez peu esthétiquement et en dimensions des plans proposés à la consultation populaire de 2018. Depuis cette date, de nombreuses études ont été effectuées. Elles ont permis d'affiner le projet pour rendre le port plus sûr et mieux à l'abri des éléments. Le plus grand changement est la création d'une digue de protection extérieure garantissant en particulier une bonne protection du port contre les vagues de bise. Cette configuration, avec l'implantation d'un goléron sur la digue Nord, assurera également un renouvellement optimal de l'eau dans le port.

Afin de développer le projet, le COPILAC (comité de pilotage des projets intercommunaux sur les rives du lac, composé de deux municipaux de chacune des communes concernées) a mandaté :

- Un bureau d'ingénieur civil associé à un bureau d'architecte expérimentés dans ce domaine pour élaborer les plans de construction,
- Un géotechnicien pour l'analyse des contraintes liés au sol et aux vagues (profondeur d'ancrage des palplanches),
- Un expert de la modélisation hydraulique (formation des vagues en fonction de la force et de la direction des vents),
- Un bureau d'environnement pour une analyse fine des impacts et la mise en œuvre du suivi environnemental de la réalisation et des mesures intégrées (étude d'impacts sur l'environnement EIE, caches à poissons, goléron, ...).

Le COPILAC s'est également appuyé sur l'expertise et les conseils d'un ingénieur-projet (AMO : appui à la maîtrise d'ouvrage) afin de piloter l'ensemble des projets et assurer la coordination entre les différents mandataires spécialisés.

La construction des digues sera composée de sections de palplanches, remplies de matériaux déterminés et recouverts d'enrochements. Seuls les enrochements seront visibles, et ceci même quand le lac sera au plus bas. Cette conception garantira une solidité à toute épreuve et une très grande longévité de l'infrastructure. Les digues seront à la même hauteur que le quai existant côté Mies ce qui assurera un impact visuel minimal.



Plan du port du Torry, bureau ADVA 2020

Aménagements du port

Les bateaux seront amarrés à des pontons flottants, entre des catways (pontons d'accès). Ce système est devenu la configuration habituelle dans les ports modernes car elle offre l'avantage de se régler automatiquement en fonction du niveau du lac et permet d'éviter d'avoir des chaînes et des bouées à travers le port,



sources habituelles de nombreux soucis et d'entretiens assez lourds. Les dimensions des catways varieront en fonction des catégories de bateaux amarrés. Le port aura suffisamment de profondeur pour accueillir des voiliers et, contrairement au port actuel, les bateaux pourront rester amarrés en sécurité dans le port toute l'année.

Des bornes électriques et de distribution d'eau seront également prévues sur les pontons, avec un dimensionnement suffisant pour pouvoir, en fonction de l'évolution, installer des bornes de recharge pour bateaux à propulsion électrique.

La digue Sud sera aménagée en promenade pour permettre au public de s'y promener aisément et sera accessible aux chaises roulantes et poussettes. La digue Nord sera également accessible jusqu'au goléron, car les enrochements seront taillés à plat en gradins.

Calendrier prévisionnel

Après les approbations de ce préavis, ainsi que du préavis 2/2021, par les deux Conseils communaux, l'installation de chantier et la construction du port devrait pouvoir débuter dès mai 2021. La durée prévue de l'ensemble des travaux est d'environ 14 mois, soit une ouverture du nouveau port en fin d'été 2022 (voir description des étapes de chantier en annexe). Les bateaux actuellement amarrés dans le port de Tannay pourront y rester durant l'été 2021 mais devront être sortis du port l'hiver prochain, comme cela se fait de toute façon habituellement. Pour la saison d'été 2022, les propriétaires des bateaux amarrés dans le port actuel et aux bouées au large seront contactés pour organiser l'amarrage de leur bateau en fonction de l'avancement du chantier.

Mise à l'enquête, procédure et soumissions

Le projet présenté aujourd'hui a déjà été mis à l'enquête publique du 20 octobre au 20 novembre 2020 et seule une opposition a été enregistrée. Comme le port se trouve sur le domaine public cantonal des eaux (DP eaux), c'est le canton qui notifiera la levée de l'opposition et qui délivrera l'autorisation de construire dans le cadre de l'octroi de la concession.

Le dossier d'appel d'offres pour les entreprises, avec le cahier des charges, a été publié le 14 décembre 2020, sur le site de la SIMAP (*système d'information sur les marchés publics*) qui est la plateforme électronique conjointe de la Confédération, des cantons et des communes dans le domaine des marchés publics. Sur cette base, les entreprises intéressées ont pu envoyer leurs soumissions avec une date de retour au 1^{er} février 2021. Ce processus, avec d'abord la mise à l'enquête et ensuite l'appel d'offres, encourage les entreprises à proposer des soumissions car le travail que cela représente est justifié par

le peu d'oppositions et le faible risque que le projet ne se fasse pas. Cela a aussi l'avantage de pouvoir présenter aux Conseils communaux un préavis dont le budget n'est pas basé sur des estimations de construction, mais bien sur des offres concrètes et précises.

Composantes financières

Coût de construction :

A l'issue du délai de remise des offres, cinq entreprises spécialisées dans les travaux lacustres ont déposé des dossiers d'offres. Les soumissions reçues ont été ouvertes conformément à la procédure soumise à la Loi cantonale sur les marchés publics et à son règlement d'application. Un comité composé de deux Municipaux de Mies et deux de Tannay (le COPILAC), conseillés pour les questions techniques et administratives par l'AMO et les bureaux d'architectes et d'ingénieurs civils, devra sélectionner l'offre la mieux disante par une analyse multicritère qui intègre non seulement le prix mais également d'autres facteurs de qualité.

Le budget présenté ci-dessous est aligné sur la base des offres rentrées. Les travaux qui seront confiés à l'entreprise adjudicatrice correspondent à près de 75% du budget global. Ceci permet de présenter un budget qui est en grande partie précis et concret, ne laissant que peu de marge de risque.

Le coût total de la construction et des aménagements liés au port se monte à **CHF 6'500'000**, décomposé comme suit (TTC):

Travaux	Montant CHF TTC	Montant CHF TTC	% arr.
Digues et aménagement digues	3'880'000		60
Réfection des quais	517'000		8
<i>Total génie civil</i>		4'397'000	
Aménagements des pontons	593'000		9
Installations électriques	215'000		3,5
Alimentation en eau	86'000		1,5
<i>Total aménagements</i>		894'000	
Divers (taxes, finitions, imprévus,...)	400'000		6
Honoraires	809'000		12
<i>Total divers et honoraires</i>		1'209'000	
Total général		6'500'000	100

Sur la base des accords liant les deux communes au travers de l'Entente Intercommunale du Port du Torry (EIPT), il est convenu que les coûts de construction du port seront pris en charge pour moitié par chacune des communes de Mies et Tannay.

Le montant à charge de chaque commune est donc de : CHF 3'250'000 TTC

Financement du projet :

Conformément au principe de « l'utilisateur-payeur », le coût du port sera couvert par les recettes des locations des places d'amarrage. Les fonds nécessaires pour la construction seront avancés à parts égales par les deux communes et remboursés sur une période

d'amortissement de 50 ans. Le remboursement aux deux communes sera également réparti à parts égales et inclura une marge qui couvrira les intérêts.

Les communes alimenteront le compte de l'EIPT qui a la charge de construire le port et par la suite de le gérer.

Il est important de noter que toutes les charges d'entretien, d'administration, de surveillance ainsi qu'en général tous les frais liés à la gestion du port seront financés par les revenus des locations des places d'amarrage, ceci pendant toute la durée de 50 ans prévue pour l'amortissement. Les frais d'études déjà engagés seront également intégrés dans la fixation des prix de location et remboursés aux communes. Une comptabilité dédiée, déjà en place, permettra le suivi financier. La gestion du port sera sous le contrôle de l'EIPT (Entente Intercommunale du Port du Torry) dont Tannay est la commune boursière.

Suite aux rentrées des offres des entreprises, il est possible dès lors de calculer avec plus de précision le prix de location des places d'amarrage. On peut d'ores et déjà avancer que les places de bateau dans le port du Torry seront louées à un prix tout à fait comparable à ce qui se fait dans les ports modernes du Léman.

Conclusion

La construction d'un port sur le site des rives des communes de Mies et de Tannay est un rêve de longue date. Le projet proposé dans le cadre de ce préavis a été mûrement réfléchi, élaboré dans les détails en prenant en compte les enseignements des échecs précédents et régulièrement présenté aux conseils communaux et à la population des deux communes concernées. Il semble que cette fois, « *tous les feux sont au vert* » et que le projet réponde aux préoccupations et aux demandes d'une large partie de la population.

Nous sommes donc fiers et heureux de pouvoir vous présenter ce beau projet que l'on aimerait maintenant beaucoup pouvoir enfin concrétiser !

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :






LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

- vu le préavis N° 01/2021 de la Municipalité concernant une demande de crédit de 3'250'000 CHF TTC destiné à financer la construction et les aménagements du Port intercommunal du Torry,
- vu les rapports des Commissions des travaux, de l'environnement et des finances,
- attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser au travers de l'Entente Intercommunale du Port du Torry (EIPT) les travaux proposés dans le présent préavis,
2. de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 3'250'000 dont le montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire,
3. de l'autoriser à amortir ce montant sur une durée de 50 ans (patrimoine financier).

La Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
 P-A. SCHMIDT		 C. GALLAY
Les Municipaux responsables		
 G. DERIAZ		 C. HILFIKER

Approuvé par la Municipalité le 8 février 2021

PLANNING PREVISIONNEL

